ou presque rien à l'histoire d'un passé, d'ailleurs irréparable; mais les fait scons-tatés, les appréciations de tous les té-moins entendus mettent en lumière un point qui peutêtre utile pour sauvega-ler, l'avenir. La société l'Internationale a. dès aujourd'hui, de profondes ramifica-tions dans le Nord et le Pas-de Celais; ses efforts vont tendre à s'affilier comment toute la population ouvrière des deux départements qui comptent plus de deux millions d'habitants, et presque lout nos cantres industriels, Lille, Valenciennes, Anzin, Fourmies, le Cateau, nnes, Anzin, Fourmies, le Cateau, Cambrai, Boulogne, les arrondissements de Saint-Omer et de Béthune, nos bassins houillers sont travaillés par les émissai res de cette société qui trouvent au besoin un refuge en Belgique. Roubaix consti-tue une section organisée, (lettre de Vartin à Bastelica, Journal officiel du 5 mai 1870, - rapport du procureur genéral de Paris;) il ne tardera pas à s'aftitier Tourcoing; tous les moyens sont employés pour recruter des adhérents, et torsque la résistance est trop vive, la menace arrive, et ne tarde pas a être auivie d'execution, ce qui faisait dire à un ancien soldat, ouvrier à Roubaix :

· Qu'on me rende un chassepot; je aurai pas peur de m'en servir. Mais me faire casser les reins demain, dans » six mois, ici, en Belgique, partout où » j'irai, cela me fait peur; ce sera dans un cabaret, ce sera sur la grande route on dira que c'est une affaire d'ivresse ou de querelle, je n'en aurai pas moins • le bras ou la jambe cassée • (rapport du Procureur de la République de Lille, du 7 juillet.)

Les lois qui nous regissent sont-elles assez énergiques pour, je ne dis pas ré-parer, mais arrêter le mal ? alors qu'on les applique sans hésitation. Si au con-traire elles sont impuissantes, que l'Assemblée nationale avise sans retard, car le danger grandira chaque jour.

Si d'autres renseignements ou des explications personnelles parassaient nécessaires à la commission d'enquête, je me tiens complètement à sa disposition. Daignez agréer, etc.

Le premier Président.

C. PAUL.

(A demain la suite des documents.)

Informations-Nouvelles

La commission d'instruction primaire a entendu hier le ministre de l'instruction puhtique. Le président lui a fait connaître que la commission avait rejeté les cinq premiers articles de son projet. Le ministre doit être entendu de nouveau vendredi, par cette commission devant laquelle il défendra son pro-

La commission de déportation a entendu M. Michot, sous-directeur des colonies au ministère de la marine, qui a lu un réglement pour le régime auquel seront astreints les déportés dans une enceinte fortifiée.

Le Président de la République a été entendu hier, ainsi que les ministres de la guerre et du commerce, par la sous-comssion du budget de la guerre, M. Thiers est resté deux heures à conférer avec les membres de ladite commission.

L'Union dit qu'on se préocupe beaucoup de la situation du budget de la guerre. Il lterait des constatations faites que les édits ouverts pour le premier trimestre de 1872 ont été dépassés et que les chiffres portés au budget pour divers services sont sensiblement au-dessous des dépenses cer-

L'Avenir militaire donne le total des bouches à feu que possède en ce moment l'armée française. Nous avons 23 régiments d'artillerie comprenant 309 batteries qui se subdivisent ainsi: 32 batteries à pied, 213 ntées, 62 à cheval et 2 de montagne. res un projet, actuellement en discussion, née aurait dans l'avenir 36 régiments et 14 batteries, c'est-à-dire 504 batteries. Le its d'Antillerie vient, après mur examen, de décider que nos anciennes pièces de cam-pagne estaient remplacées par un canon se chargeant par la culasse.

Voici des chiffres douloureu ement instruc tifs que nous empruntons ou Bien public, c'est le total des sommes qu'aura coûtées l'enn des treupes allemandes en France p ndant les six premiers mois de 1872, d'après la demande de crédit déposée par le ministre de

13 650.000 fr 729.000 5. 733.000 49.000 ement aux

2. 500.000

2.000.000 1.500

24.652.500 fr.

tre à Gand, un nouveau Catholique, ce sera l'orInstaurare omnia in Christo. Jusqu'ici c'était une lacune existant dans notre presse, mais qui sera dorénavant comblée et, à en juger par le début, de la façon la plus satisfaisante. Inutile de vous dire que cet excellent journal, organe de la jeunesse catholique, ne l'est pas du tout de l'*Université de Gand*, car cette ville est affligée d'un établissement oficiel ou anti-religieux, ce qui revient parfaitement au

Je ne crois pouvoir mieux vous montrer l'esprit de la rédaction qu'en vous citant quelques passages du programme publié dans le numéro de ce jour. Nous sommes faibles » sans doute, maisen ces temps de luttes, chaque s chrétien doit être un soldat. In his omnis homo miles. Puisse ce drapeau (catholique) » couvrir de son ombre protectrice toutes les » nations de la terre, leur annonçant la res-» tauration du régne de Jesus-Christ sur la · société (Instaurare omnia in Christo), telle est notre devise, telle est notre but. .

Depuis que le procès Tichborne a pris une face nouv lle, c'est à qui mettra en lumière les agissements de cet audacieux usurpateur de nom, obligé aujourd'hui de compter avec la justice anglaise.

Ce qui me séduit, dans cette étrang affaire, ce sont les deux cents audiences qu'elle a occasionnées et les quatre millions qu'elle a déià coutés.

C'est, du reste, là, un exemple des mœurs judiciaires de nos voisins d'outre-Manche, non pas nouveau, mais, en quelque sorte, passé dans le sang des avoués et des avocats anglais.

On me racontait hier, qu'un jour, le fils d'un attorney, de Londres, avait reçu en dot, lors de son mariage, un magnifique procès qui avait rapporté à son père des sommes

- Soigne-le, avait dit le donateur au marié, et avant deux ans ta fortune est faite. Six mois après, l'attorney reçoit la visite de son fils qui vient lui demander un second

- Comment, répond le père, un second procès, et qu-as tu fait du premier?

- Mais, mon père, je l'ai arrangé. - Misérable! exclama l'attorney, furieux, misérable! Comment tu as osé arranger up procès qui était depuis cent cinquante ans dans notre famille ?.... Va-t-en, sors d'ici, je te déshérite, tu es indigne d'être mon fils! Tous les attorneys ne sont peut-être pas Londres.

La Mal Famée.

M. Thiers veut décidément imposer la République et lui-même à la France. Encore quelques jours, et si l'Assemblée n'y met bon ordre, ce sera consommé, le pays se trouvera sous le régime de la République définitive. Devant cette perspective assurément très attrayante pour tous les habiles qui ont su se glisser adroitement jusqu'aux bons emplois grassement rétribués, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les quelques lignes suivantes. Celui qui les a écrites figure au nombre de nos grands écrivains du jour, et personne ne le connera de cléricalisme. Ecoutez, c'est M. Alexandre Dumas fils qui parle:

 A juger, dit-il, des idées comme on juge des gens, par LEUR PASSÉ, leur famille, par leurs actes, il est impossible d'être moins recommandable, d'être plusmal famé que la République françaie. Iln'estpas de mauvais lieu, de marais fétide.de ruisseau, de fange et de boue, où elle ne se soit roulée et prostituée au premier venu. Ses frères, ses parrains, ses amants, ses enfants, sont, pour la plupart, des lous, des imbéciles, des grotesques, des voleurs et des assassina.

• Cette République, en 93, elle tue ses

fils; en 48, elle tue -es frères; en 70, elle tue sa mère. QUELLE QUE SOIT SA DATE, ELLETUE, ELLE TUE, ELLE TUE TOUJOURS. Elle apbelle cela fonder. Le génie, la gloire, tout y passe.

Lettres de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix).

Paris, 12 mars 1872.

La droite vient encore de donner une preuve d'habileté et de générosité dignes de nos éloges. Vous n'avez pas oublié les deux articles de journaux dans les-quels MM. Pierre Lefranc et Rouvier (de la gauche) avaient insulté la commission des grâces et l'Assemblée toute entière. Le général Ducrot avait demandé que ces deux écrivains députés fussent traduits devant la cour d'assises, comme tous les autres journalistes coupables des mêmes faits. La commission saisie de cette proposition de loi a rapporté à la chambre le résultat de ses délibérations, résultat qui rendait justice à la dignité méconnue de la représentation nationale. L'article de M. Pierre Lefranc était frappé d'un blâme sévère. On demandait même des poursuites criminel-les contre celui de M. Rouvier.

Mais la majorité ne s'est jamais montrée avide de vengeance. Il lui suffisait que ses droits eussent été reconnus. Le général Changarnier est venu proposer en son nom, de passer à l'ordre du jour, en accordant aux coupables l'amnistie

On a pu juger par les clameurs de la gauche de ce qu'il y avait d'habile dans cette générosité. Comptant, sans doute, sur la faiblesse d'un jury circonvenu, la

gauche aurait mieux aimé courir les hasaids d'une cour d'assises que d'accepter le jugement si calme et si ferme de ses pairs. Elle a espéré qu'en provoquant la droite par d'audacieuses insultes, elle réussirait à la faire sortir de son calme, à lui faire trouver trop modérée la pro-position du général, à donner des poursuites criminelles.

Aussi avons-nous assisté à toutes les varietés d'insultes. C'était d'abord les provocations froides de M. Cazeaux qui, dans un long discours, a cherché à aigrir le débat par les plus etranges compa-raisons. Selon lui, l'Assemblée sévissait contre M. Rouvier, agissait comme avaient agi autrefois les Girondins en s'associant au vote de la Convention qui avait autorisé des poursuites confre Marat, lorsque ce dernier avait insulté ses collègues dans un article de journal. Les girondins, a ajouté M. Cazeaux, ont par ce vote, ouvert l'ère des révolutions ui les a emportés à leur tour. - Puis faisant allusion au récent acquittement de plusieurs journalistes, M. Cazeaux a continué en s'adressant à la droite : Quand l'opinion se manifeste avec autant de force, il est de votre dignité de ne plus lutter avec elle. N'aujoutez pas une page de plus à l'histoire des isurpations parlementaires.

C'est ensuite M. Jules Favre, qui a essayé de tendre la perche à la gauche en invoquant un argument de légalité. (Dans la bouche de Jules Favre, le mot de légalité a fait sourire.) D'après M. Jules Favre, l'Assemblée ne pouvait voter que par oui ou par non sur les conclusions de la commission. Elle n'avait pas, selon lui, le droit de transformer ses conclusions en faveur des poursuites en une motion d'ordre du jour pur et sim-ple. Les scrupules délicats de M. Jules Favre ont immédiatement obtenu satisfaction. Le général Changarnier a rédigé sa motion sous la forme d'un amen-

A bout des moyens doucereux, la gauche est passée aux violences, qui ne lui ont pas mieux réussi. MM. Pierre Lefranc et Rouvier sont venus déclarer à la tribune qu'ils repoussaient l'amnistie du dédain ; qu'ils maintenaient leur opinion sur l'Assemblée, et que le tumulte mème de la séance en était la justification. (Notez que ce tumulte émanait de la gauche elle-même.)

Il a grandi encore à la suite de cet audacieux défi, jusqu'à devenir indescriptible et surtout inintelligible. Nous avons seulement pu constater, au milieu du désordre, les gestes épileptiques de MM. Gambetta et Naquet qui, ne pouvant plus se faire entendre, tenaient du moins à se faire voir.

Peine perdue : Ils n'ont arraché à la droite ni un mouvement d'impatience, ni un vote imprudent.

Voici quelques renseignements sur ce qui s'est passé, hier, dans la commission de la loi Victor Lefranc .

Le gouvernement, ainsi que je vous l'ai fait pressentir, commence à céder Hier matin, M. Victor Lefranc a demandé à être entendu par la Commission. Il a déclaré que puisque la commission tenait à la rédaction de son article premier qui sauvegarde les droits constituants de l'Assemblée, le gouvernement passait condamnation sur ce point. Mais il a demandé qu'en échange, on lui ac-cordât l'article 2, relatif à l'état de siége. On s'est montré aussi inflexible sur l'article 2 que sur l'article 1er. Alors, il a fait comprendre que le gouvernement n'était pas au bout de ses concessions et il a demandé une seconde réunion pour le soir, afin de faire connaître les nouvelles concessions de M. Thiers. Il paraît positif qu'il se décide à abandonner l'article 2 et la commission visera, dans l'article 1°, les articles des lois qui conernent le régime actuel de la dechéance de l'Empire.

Après avoir travaillé à diviser la majorité, M. Thiers, par ses organes officieux, s'efforce maintenant de nier son existence et de faire croire qu'il n'y a de majorité compacte qu'avec la gauche, majorité destinée à fonder la république. Il faut lire cette importante déclaration dans le Bien public d'hier soir, feuille qui prend chaque jour, le mot d'ordre du cabinet de M. Thiers

· La plupart des députés de la droite sont les députés de la peur. Ils furent élus à une époque où les populations affolées écartaient des déclarations nationales tous les tempéraments politiques qui n'inclinaient pas dans le sens absolu de la paix. La paix était nécessaire, nous en convenons : elle fut conclue. Mais, depuis, les temps ont bien changé, les caractères se sont raffermis et, dans la province, comme ailleurs, on constate que les esprits sont souvent en désaccord avec la représentation de la droite; en sorte que, dans le cas même où cette dernière ne serait pas une majorité d'opposition et où sa majorité pourrait s'affermir sur son même prin-cipe, la méfiance qu'elle doit avoir d'elle même enraverait sa liberté d'action et lui enlèverait toute initiative.

« A côté de cela, que voyons-nous à la Chambre? Nous voyons une gauche compacte groupée actour d'un même principe, et ne différant que par la nuance de ses opinions suivant qu'elles sont plus ou moins tranchées. La est l'union, la coalition en faveur d'un même principe, la confiance dans la représentation, car.il faut le dire, la majorité des electeurs en France est désormais avec le centre gauche, n'étant pas avec l'extrême gauche. C'est donc à la gauche aujourd'hui que revient la conduite des affaires et le pouvoir tout entier. Elle est d'arcord sur un même principe, elle vote en masse dans un même but, entre tous ses membres existe une cohésion qui fait la force; par conséquent elle es: souveraine dépositaire des destinées nationales. De la il est permis de conclure que la vraie majorité est à la gauche de la chambre et que la République, quoiqu'on en dise, est encore la seule forme de gouvernement possible en

France.»
P. S. Le Comte d'Harcourt apporte, dit-on, en France, les renseignements les plus précis sur les manœuvres du prince Napoléon à Rome, dans le but d'amener une restauration de l'Empire par l'accord de l'Italie avec l'Allemagne; manœuvres infâmes qui n'arrêteront pas le zèle du Journal des Débats et de tous les autres défenseurs de la révolution

DE SAINT-CHÉRON.

Paris, 12 mars 1872. (Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Le projet de loi Victor Lefranc est en ce moment le principal texte des conversations politiques ; il semble que tout soit subordonné à l'adoption ou au rejet de cette loi. Les uns en attendent une crise ministérielle, les autres une crise gouvernementale. Les délégués de la commission ont vu hier deux fois le président de la République et le ministre de l'intérieur. A la suite de ces entrevues, le bruit a couru que le gouvernement abandonnait l'article 2, à la condition, toutefois, que la commission adoptât la rédaction primitive de l'article 1°

Cette transaction n'a pas été ac-ceptée ; aujourd'hui mardi, ¡de nouveaux pourparlers vont s'engager pour mettre fin, s'il est possible, au désaccord, qui, quoiqu'on dise, persiste entre le gouvernement et la commission. On croit néanmoins qu'une entente aura lieu et que M. Thiers n'opposera pas une fin de non-recevoir insurmontable aux modifications proposées par M. Grivart. La discussion en séance publique est annoncée pour jeudi prochain ou vendredi au plus tard. Les ministres comptent d'ici là faire renoncer M. Thiers à l'intention qu'il a manifestée de poser la question gouvernementale.

En attendant que le débat se produise, les commentaires vont leur train. On disait hier dans les couloirs que des explications seraient demandées au gouvernement sur le nombre des départements qui se trouvent en ce moment soumis à l'état de siége.

En dehors de la Seine, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, d'autres départements se trouvent-ils placés sous ce régime exceptionnel ? En un mot, le décret rendu par l'impératrice avant le désastre de Sedan a-t-il, oui ou non, pérımé? C'est un député de la droite qui posera probablement cette question. On parle aussi de M. Rouher qui profiterait de cette circonstance pour demander des éclaircissenents sur la situation du département de Seine-et-Marne où le journal de M. Jules Richard, l'Armée a été supprimé en vertu de la loi sur l'état

Le bruit court qu'une grande effervescence règne dans les provinces du Midi et du Nord. Tous les jours, on siguale l'arrivée à Versailles d'un certain nombre de préfets qui viennent rendre compte de l'état des esprits dans leurs épartements respectifs.

Hier, c'était M. Charles Ferry, préfet de Toulouse, que M.le ministre de l'intérieur mandait par dépêche télégraphique. Des comités et des ligues s'organisent sous un prétexte quelconque et se préparent silencieusement pour une levée de boucliers; l'anniversaire du 18 mars pourrait donc bien être le signal d'une démonstration hostile non seulement dans les grands centres industriels mais parmi les agglomérations rurales. où l'Internationale s'est acquis depuis trois mois de nombreux adhérents. On nous écrit d'une ville de l'Ouest que les paysans des environs, loin de professer contre l'Internationale, la haine qu'on serait en droit d'attendre d'eux, affichent une certaine sympathie pour ses doctrines. - . Elle ne veut pas nous enlever nos champs, disent ces malheureux. Au contraire, elle veut abolir le fermage et nous donner la pro-

Le gouvernement, instruit de cette propagande, a donné l'ordre aux préfets de tenir jour par jour, l'autorité centrale au courant des agissements de l'Internationale et des progrès qu'y font les doctrines socialistes

D'un autre côté, on nous apprend que le parti démagogique de Bordeaux s'est rendu en masse à l'église Ste-Eulalie et que là, sans respect pour le lieu saint, il a insulté le prédicateur de la station quadragésimale.

Dans le comté de Nice et en Savoie, la propagande internationaliste revêt

une autre forme. Une association s'est formée pour réclamer le retour de ces deux provinces à l'Italie et attaquer la validité des traités de 1859 et de 1860.

On a parlé de la démission probable M. de Kératry, démission qui serait motivée par la publication de son livre sur le Gouvernement du 4 septembre. Ce bruit est au moins prématuré. Les ministres et M. Thiers, en particulier, n'ont pas été satisfaits de cette publication, mais le fait n'est pas assez grave pour entraîner la mise en disponibilité de M. de Keratry.

D'après les renseignements qui nous sont communiqués, deux interpellations seraient sur le point d'être adressées au gouvernement, l'une concernant la saisie de lettres du correspondant de l'Egalité, aurait pour interprête M. Milaud; l'autre serait formulée par M. Gambetta et porterait sur le titre de général de division que veut reprendre M. le duc d'Aumale. Cette dernière interpellation nous semble très problématique.

M. Jules Simon a été entendu hier la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'instruction primaire. Sur la demande de M. Picard, le ministre sera de nouveau entendu vendredi prochain. Hier, on s'est borné à un simple échange d'explications, M. Gaslonde a informe M. Jules Simon que le rejet des cinq premiers articles de son projet de loi avait été surtout provoqué par les termes assez suspects de l'exposé des motifs. M. Jules Simon a répondu qu'il était pret à faire toute sorte de concessions sur l'application de la loi mais que sur la question de principe, il serait intraitable.

Hier, à une heure et demie, le prince et la princesse de Galles se sont présentes à l'hôtel de la présidence; après une longue entrevue avec M. Thiers, leurs altesses se sont rendues à l'Assemblée nationale où elles ontassisté à la séance.

De retour à Paris, la princesse de Gailes, accompagnée de la duchesse de Mouchy née princesse Anna-Nuvrat, a parcouru en voiture les boulevards, les Champs Elysées et le Bois de Boulogne. Aux abords du premier lac, la voiture a croisé les princes d'Orléans.

Le projet de la réédification de la colonne Vendôme est toujours à l'étude. Si le gouvernement, ou la pénurie du trésor, se trouvait obligé d'ajourner la restauration de ce monument, on croit que les généraux ouvriraient une souscription dans l'armée pour retablir au plus vite le témoignage historique de nos

On nous signale l'apparition prochaine d'un journal communard : le Rallie-ment, rédacteur en chef, le citoyen Or-

Gazette Parlementaire

Séance du 12 mars.

La gauche a protesté contre le vote d'hier et l'orage d'hier n'a été qu'un zéphir à coté de la tourmente qui a bouleversé aujourd'hui l'océan parlementaire.

En prévision de cette nouvelle tempête.

annoncée par les effluves électriques de l'atmosphère, par l'attitude des radicaux et autres signes, prédictions, augures, prophéties de tous les Nostradamus politiques, M. Vitet avait cédé son fauteuil à M. Saint-Marc Girardin. L'honorable M. Saint-Marc passe, en effet, potr être plus calme, plus solennel et plus capable d'autorité que son collègue

On le croyait du moins. Nous sommes autorisés a en douter absolument aujourd'hui. La seule force de M. Saint-Marc Girardin réside dans son chapeau!

Ce chapeau a été tout un poëme. O lecteur! sois patient, tu le liras tout à l'heure.

M. Schælcher donne le signal de la protestation. On ne pouvait choisir un meilleur protestant, Auste e comme Calvin, passionn comme Luther, funèbre comme un croquemort convaincu, jaune comme un coing, il glace de terreur ceux qui l'écoutent, et on lui prete attention moins pour ce qu'il dit, que dans la crainte que, pareil à un revenant, il ne vienne la nuit vous tirer par les pieds. Il parait que M. Schœlcher a interrompu

hier les délibérations de l'Assemblée, par une phrase qui n'a point été reproduite à l'Officiel. Il paraît également que cette phrase est un chef d'œuvre, digne de passer à la postérité, grande comme un sonnet de Pétrarque, grave comme une corde de violoncelle, vraie comme une maxime de la Bible. Or. M. Schœlcher réclame l'insertion de cette phrase. Ouelle est cette phrase? Elle est courte et

bonne, suivant le précepte connu. Faisant allusion au vote de l'Assemblé en faveur de l'ordre du jour motivé, que repous-sait la gauche, M. Schœlcher aurait dit:

« Ce vote n'est pas sérieux. » En effet, la phrase mérite de passer à la

En dehors de cette légitime satisfaction. M. Schælcher a accusé M. Vitet d'être un vice-président mou et filandreux, et il jette

un dernier défi au vote, pas sérieux, qu'a prononcé l'Assemblée.

M. Rouvier, qui attendait que M. Schœlcher ait ouvert le chemin, grimpe à la tribune et proteste à son tour contre le vote de l'Assemblée, qui est une violation flagante du règlement. M. Vitet, qui veut proteste contre les sontes l tester comme les autres, proteste contre les ac-cusations formulées à son égard. Il entre dans quelques considérations de procédure, subtiles et spécieuses, qui nous paraissent condamner définitivment le régime parle-